

Rapport public Parcoursup session 2024

Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments.

Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 10%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	200	2458	715	399	200

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	1557	519	286	151	75,5 %
			Masculin	901	196	113	49	24,5 %
			Total	2458	715	399	200	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	58	6	4	3	1,5 %
				AB	298	4	2	2	1 %
				B	941	114	55	37	19 %
				TB	987	449	232	124	63,6 %
				TBF	155	133	100	29	14,9 %
				Total	2439	706	393	195	100 %
			Baccalauréat Technologique	AB	1	0	0	0	0 %
				B	5	1	0	0	0 %
				TB	1	1	1	1	100 %
				Total	7	2	1	1	100 %
			Baccalauréat Professionnel	TB	2	1	0	0	
				Total	2	1	0	0	
			Diplômes étrangers équivalents au	Sans mention	7	5	5	4	100 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
			bac	TB	1	1	0	0	0 %
				TBF	1	0	0	0	0 %
				Total	9	6	5	4	100 %
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	1	0	0	0	
				Total	1	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	1940	556	314	147	73,5 %
			En réorientation	368	108	55	36	18 %
			Non scolarisés	24	7	4	3	1,5 %
			Scolarité étrangère	16	10	6	4	2 %
			Autres	110	34	20	10	5 %
			Total	2458	715	399	200	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	1126	329	187	94
			Mathématiques Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	324	105	61	24
			Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	302	84	43	22

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
			Histoire- Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	174	52	28	11
			Autres doublettes	508	136	74	44
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Sciences Economiques et Sociales Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	46,3 %	46,6 %	47,6 %	48,2 %
		Mathématiques Spécialité & Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques	13,3 %	14,9 %	15,5 %	12,3 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	12,4 %	11,9 %	10,9 %	11,3 %
		Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences politiques & Humanités, Littérature et Philosophie	7,1 %	7,4 %	7,1 %	5,6 %
		Autres doublettes	20,9 %	19,3 %	18,8 %	22,6 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques	Notes d'Histoire-Géographie, LVA et LVB, Enseignements de spécialité (notes de 1ère et de Terminale), notes de Philosophie, notes du Baccalauréat de français (oral et écrit). Et, pour les bacheliers des années antérieures à 2022, la moyenne générale obtenue au baccalauréat (ou diplôme équivalent)	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Candidats admissibles : appréciation des éléments relatifs à la méthode de travail et à la rigueur du travail disponibles dans la fiche avenir ou dans les commentaires des professeurs dans les bulletins. Appréciation de la régularité des résultats ou de la capacité de progression (bulletins)	Essentiel
	Qualité de l'expression orale et capacités d'argumentation (pour la phase d'admission)	Pour les candidats admissibles : appréciation de l'expression orale (en français et en anglais) du candidat et de sa capacité à argumenter lors de l'entretien d'admission avec le jury, notamment à partir du dossier documentaire proposé au concours	Essentiel

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	Autonomie et capacité à s'investir	Pour les candidats admissibles : appréciations des professeurs du candidat dans les bulletins du lycée et de l'enseignement supérieur (bacheliers antérieurs) sur l'investissement dans le travail et dans la vie de la classe du candidat	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir dans la formation	Pour les candidats admissibles : appréciations sur la capacité à réussir portées dans la fiche avenir ou les bulletins ou documents d'évaluation fournis par le candidat et renseignés par ses professeurs	Important
	Cohérence du projet	Pour les candidats admissibles : projet de formation motivé	Important
	Participation à un dispositif « cordées de la réussite »	Pour les candidats admissibles : présentation par le candidat dans le projet de formation motivé, et à l'oral, de l'apport du dispositif « cordées de la réussite » à son projet d'études s'il a participé à un tel dispositif	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements scolaires et extra-scolaires de toutes natures (citoyens, associatifs, stages, jobs d'été ou jobs étudiants)	Pour les candidats admissibles : CV renseigné par le candidat dans la rubrique « engagements » de Parcoursup. Plus que la quantité des engagements, le jury apprécie leur qualité (l'intensité de l'investissement, son originalité et le degré d'autonomie qu'il révèle chez le candidat)	Important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Ouverture au monde	Pour les candidats admissibles : curiosité pour les questions sociétales exprimée dans le projet de formation motivé et la rubrique « engagements » ; Pratique culturelle et /ou sportive renseignée dans la rubrique « centres d'intérêt »	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Non renseigné.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le concours d'entrée en 1ère année de Sciences Po Grenoble-UGA, pour la session 2024 s'est déroulé pour la 3^e année consécutive en deux phases, selon les modalités définies par le Conseil d'administration de Sciences Po Grenoble-UGA et le jury du concours. Ce dispositif est reconduit à l'identique pour 2025.

Lors de la première phase, le jury a utilisé un traitement algorithmique des candidatures.

Ce traitement est spécifique à Sciences Po Grenoble-UGA et sa finalité est pédagogique. Il vise à sélectionner pour l'oral un profil de candidates et de candidats correspondant aux deux objectifs pédagogiques de Sciences Po Grenoble-UGA. Le premier objectif est l'excellence académique des candidats. Le second objectif est, sur cette base, l'ouverture sociale des candidats. Le jury a ainsi analysé les notes du candidat dans différentes disciplines, ainsi que leur répartition dans le groupe auquel pouvait être comparé le candidat (groupe classe).

A partir de ces éléments, le jury a établi une note d'admissibilité pour chaque candidat et établi un classement à partir de cette note. A l'issue de la première phase, 856 candidats ont été déclarés admissibles par le jury (800 à la session 2022, 870 en 2023, 855 en 2024).

Les critères d'examens des dossiers retenus pour la première phase ont été les compétences académiques des candidats. Le jury de Sciences Po Grenoble-UGA a souhaité, pour évaluer ces compétences académiques, s'appuyer sur :

- les notes des bulletins scolaires des classes de 1ère et de Terminale des candidats en
 - langues vivantes (deux langues vivantes, LVA et LVB du lycée)
 - histoire-géographie (discipline du tronc commun)
- les notes des bulletins scolaire de la classe de Terminale des candidats :
 - philosophie
 - enseignements de spécialité (Les notes retenues ont été celles de deux enseignements de spécialité conservés en Terminale pour les bacheliers à partir de 2021. A noter qu'aucun enseignement de spécialité n'est privilégié par le jury de Sciences Po Grenoble-UGA)
- les notes du baccalauréat :

- épreuve anticipée de français (oral et écrit) pour tous les candidats
- moyenne générale du baccalauréat pour les candidats bacheliers des années antérieures à 2021

Attention, à l'exception des notes du baccalauréat (en français et pour la moyenne générale du baccalauréat dans le cas des candidats déjà bacheliers), qui ont été retenues brutes, le jury du concours de Sciences Po Grenoble-UGA a choisi de valoriser la compétence académique des candidates et candidats en distinguant celles et ceux dont les moyennes se détachaient par rapport à la moyenne des groupes au sein desquels elles et ils étaient évalués. Dès lors, le jury a rapporté les écarts à la moyenne de chaque candidat par rapport à son groupe à l'ensemble des écarts à la moyenne de tous les candidats pour les notes de langues vivantes, d'histoire-géographie, de philosophie et des enseignements de spécialité. Le jury a ainsi choisi de distinguer les candidats non seulement par la valeur brute de leurs notes, qui varie fortement d'un lycée à l'autre ou d'un groupe à l'autre selon les pratiques de notations des enseignants, mais à travers leur capacité à se hisser en tête de leur groupe ou classe.

Le calcul ainsi réalisé est le suivant (exemple pour la note d'histoire-géographie. La notation en trimestres ou en semestres est bien prise en compte. Les notes retenues sont toutes les notes de 1ère (3 trimestres ou 2 semestres) et les notes des 2 premiers trimestres ou du 1er semestre de Terminale) :

- étape 1 : calcul pour chaque candidat d'une « note d'écart au groupe » = [(moyennes en histoire-géographie du candidat en 1ère et Terminale) – (moyennes de la classe ou du groupe du candidat en histoire-géographie en 1ère et Terminale)] / (nombre de trimestres ou semestres)
- étape 2 : conversion de toutes les notes d'écart en histoire-géographie en une note de 0 à 20/20 en ramenant le plus grand écart négatif à la note 0/20 et le plus grand écart positif à la note 20/20
- étape 3 : utilisation de la note obtenue dans l'algorithme et application du coefficient retenu par le jury pour cette discipline

Le jury a par ailleurs pris en compte au cours de la phase d'admissibilité le taux de boursiers minimum attendu qui lui a été communiqué par les services du rectorat.

Lors de la seconde phase, le jury a procédé à l'audition des candidates et candidats admissibles. Cette audition s'est effectuée en ligne, via la plateforme Zoom, et a duré 15 minutes pour chaque candidat. Les candidats ont été interrogés par un binôme de jury d'enseignantes et enseignants de Sciences Po Grenoble-UGA.

Les candidats ont été évalués et interrogés sur la base de leur dossier Parcoursup, pris en compte par les membres du jury, ainsi

que sur leur maîtrise de l'anglais et sur leurs capacités à raisonner et interagir avec le jury à partir d'un dossier documentaire soumis à leur examen en amont. Le dossier documentaire était téléchargeable depuis le site internet de Sciences Po Grenoble depuis le mois de décembre 2023 et le jury insiste sur le nécessaire temps de préparation en amont que les candidats doivent consacrer à ce dossier.

Lors de la phase d'admissibilité, le jury a procédé à un examen approfondi des dossiers Parcoursup des candidats avant leur audition lors de l'oral. Il a évalué dans cette phase :

- leur connaissance et compréhension du dossier
- leurs acquis méthodologiques, et notamment leur capacité à analyser et critiquer le dossier documentaire soumis à leur préparation
- leurs compétences, leur aisance en anglais
- leur motivation et la cohérence de leur projet de formation
- leurs compétences extra-académiques

Le jury a en particulier porté son attention dans les dossiers Parcoursup sur les fiches avenir (commentaires des enseignants permettant d'évaluer les acquis méthodologiques et savoir-faire des candidats), sur la lecture du projet de formation motivé (motivation et cohérence du projet, en particulier au regard de la connaissance de la formation et de la spécificité de Sciences Po Grenoble-UGA au regard des autres Sciences Po), ainsi que sur la rubrique « engagements ». Comme le jury l'avait indiqué dans les conditions générales d'examen des vœux portées à la connaissance des candidats sur Parcoursup, cet examen ne valorisait pas la quantité des engagements, mais le jury a apprécié leur qualité (l'intensité de l'investissement, son originalité, le degré d'autonomie qu'il révèle chez le candidat, le retour d'expérience). La capacité du candidat à expliciter l'apport de ses engagements en termes de compétences dans le dossier Parcoursup, autant que lors de l'oral d'admission (durant le temps de présentation libre donné aux candidats en début d'épreuve puis lors des questions en anglais), ainsi qu'à montrer, au cours de ces différents moments, une curiosité nourrie et circonscrite pour les questions sociétales ont été valorisées par le jury. Le jury a attribué une note à l'oral d'admission, qui intégrait son évaluation du dossier Parcoursup, et comptant pour 50% de la note finale. L'oral d'admission lui-même a été déterminant dans l'attribution de cette note.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Signature :

SABINE SAURUGGER,

de l'établissement Sciences Po Grenoble - Institut
d'études politiques